



Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Nom de l'échantillon : SR5000 : 51,2 V, 100 Ah, 5,12 kWh

Échantillon : Alimentation électrique (centrale électrique)

Consignor : Jiangsu Voltdeer Technology Co., Ltd.

Mandataire Expéditeur de : Jiangsu Wendian Technology Co., Ltd.

Dongguan Quance Electronic Technology Co., Ltd.

ATS Electronic Technology Co., Ltd.

Dongguan Quance Electronic Technology Co., Ltd.

ATS Electronic Technology Co., Ltd.

3e étage du bâtiment A, 1er étage du bâtiment B et 1er étage du bâtiment C, n° 1,
Hedong 3rd Road, communauté de Jinsha, Chang'an, Dongguan, province du
Guangdong, 523852

3e étage du bâtiment A, 1er étage du bâtiment B et 1er étage du
Bâtiment C, n° 1, 3e route Hedong, communauté de Jinxia, Chang'an, Dongguan,
Guangdong, Chine

Tél. : +86-769-38975958

Fax : +86-769-38975968

Site web : www.dgats.com

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

1. Identification du produit et du fournisseur (Informations sur le produit et le fabricant)	
Nom du produit Nom de l'échantillon	Alimentation électrique (centrale électrique) Alimentation électrique (station d'alimentation)
Type/Mode Modèle de l'échantillon	SR5000 51,2 V, 100 Ah, 5,12 kWh
Commandé par Donneur d'ordre	Jiangsu Voltdeer Technology Co., Ltd. Jiangsu Voltdeer Technology Co., Ltd.
Adresse du donneur d'ordre Adresse du donneur d'ordre	2e étage, bâtiment 2, n° 168, Qianjin East Road, Zone de développement, Kunshan, province du Jiangsu, République populaire de Chine. 2e étage, bâtiment 2, n° 168, Qianjin East Road, Zone de développement, Kunshan, province du Jiangsu
Usine Unité de production	Jiangsu Voltdeer Technology Co., Ltd. Jiangsu Voltdeer Technology Co., Ltd.
Adresse de l'usine Adresse de l'unité de production	2e étage, bâtiment 2, n° 168, Qianjin East Road, Zone de développement, Kunshan, province du Jiangsu, République populaire de Chine. 2e étage, bâtiment 2, n° 168, Qianjin East Road, Zone de développement, Kunshan, province du Jiangsu
Inspection conformément à Base de certification	Directive CEE 93/112/CE Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses
Numéro d'urgence Numéro d'urgence	+86-21-50880510
Date de réception : 08/09/2025 Date d'émission : 20/10/2025	

Testé par :

Responsable du contrôle

Approuvé par :

Révisé par :

Vérification :

Approuvé par :



2. Composition/Informations sur les ingrédients

Ingrédients dangereux (nom chimique)	Concentration ou fourchette de concentrations (%)	Numéro CAS
Phosphate de fer et de lithium (LiFePO4) Phosphate de fer et de lithium	15-40	15365-14-7
Feuille de cuivre Cuivre	10-20	7440-50-8
Graphite Graphite	7-30	7782-42-5
Feuille d'aluminium Aluminium	5-20	7429-90-5
Hexafluorophosphate de lithium Hexafluorophosphate de lithium	10-35	21324-40-3
Polyoléfine Polyoléfine	2-10	--
Autre Autres	2-10	--

3. Identification des dangers (Identification des principaux dangers)

Risque d'explosion Risque d'explosion	Cet article n'appartient pas à la catégorie des marchandises dangereuses explosives Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses explosives
Risque d'inflammabilité Risque d'inflammabilité	Cet article n'est pas classé comme matière inflammable Cet article n'est pas classé parmi les matières inflammables
Risque d'oxydation Risque d'oxydation	Cet article n'est pas classé parmi les matières dangereuses présentant un risque d'oxydation Cet article n'est pas classé parmi les matières dangereuses présentant un risque d'oxydation
Risque de toxicité Risque de toxicité	Cet article ne relève pas des marchandises dangereuses toxiques Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses toxiques
Risque de radioactivité Risque de radioactivité	Cet article ne relève pas des marchandises dangereuses radioactives Cet article ne fait pas partie des marchandises dangereuses radioactives
Risque de corrosion Risque de corrosion	Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses présentant un risque de corrosion Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses présentant un risque de corrosion
Autres risques Autres risques	Cet article est une source d'alimentation (centrale électrique) d'une puissance de 5,12 kWh, qui appartient à la classe 9 des marchandises dangereuses (batteries au lithium). Cet article est une source d'alimentation (centrale électrique) d'une puissance de 5,12 kWh, classée dans la catégorie 9 des marchandises dangereuses.

4. Premiers secours

Yeux

Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin.

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures jusqu'à ce que tout résidu chimique ait disparu, puis consulter rapidement un médecin.

Peau

Retirer les vêtements contaminés et rincer la peau à grande eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

En cas de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, retirer les vêtements et les chaussures contaminés, puis consulter rapidement un médecin.

Inhalation

Éloignez-vous de la source d'exposition et mettez-vous immédiatement à l'air libre. Utilisez de l'oxygène si possible.

Éloignez-vous immédiatement de la zone d'exposition et rendez-vous à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrez de l'oxygène et consultez immédiatement un médecin.

Ingestion

Faites boire au moins deux verres de lait ou d'eau. Provoquez le vomissement, sauf si le patient est inconscient. Appelez un médecin.

Buvez deux verres de lait ou d'eau. Si la personne est encore consciente, vous pouvez provoquer le vomissement, puis consultez immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : N/A.

Point d'éclair : sans objet

Température d'auto-inflammation : N/A.

Température d'auto-inflammation : sans objet

Moyens d'extinction : eau, CO₂.

Moyens d'extinction : Eau en abondance (pour refroidir), dioxyde de carbone

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : appareil respiratoire autonome

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :

La cellule peut se dépressuriser lorsqu'elle est soumise à une chaleur excessive exposant le contenu de la batterie.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : la soupape de sécurité peut s'ouvrir lorsque la cellule est exposée à une chaleur excessive. **Produits de combustion dangereux :**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium.

Produits de combustion dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement de matière

En cas de fuite de matière de batterie, évacuer le personnel de la zone jusqu'à ce que les fumées se dissipent. Assurer une ventilation maximale pour éliminer les gaz dangereux. Essuyer avec un chiffon, mettre le produit dans un sac en plastique, puis placer celui-ci dans un bidon en acier. La meilleure réaction consiste à quitter la zone et à laisser la batterie refroidir et les vapeurs se dissiper.

Assurez une ventilation maximale. Évitez tout contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Éliminez le liquide renversé à l'aide d'un absorbant, puis incinérerez-le.

En cas de fuite de matière provenant de l'intérieur de la batterie, le personnel doit immédiatement évacuer la zone de l'incident jusqu'à ce que les fumées se dissipent.

Mettre en marche les équipements de ventilation pour disperser les gaz dangereux. À l'aide d'un chiffon

, nettoyer la zone d'essai, éliminer le liquide renversé, placer la batterie qui a fuité dans un sac en plastique, puis dans un conteneur en acier. Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de gaz nocifs.

Méthode d'élimination des déchets

Il est recommandé de décharger complètement la batterie afin d'épuiser le lithium métallique qu'elle contient, puis de l'enfouir dans le sol.

Il est recommandé de décharger complètement la batterie afin d'épuiser le lithium métallique qu'elle contient, puis de l'enterrer profondément dans le sol.

7. Manipulation et stockage

La batterie ne doit pas être ouverte, détruite ou incinérée, car elle pourrait fuir ou se rompre et libérer dans l'environnement les composants contenus dans son boîtier hermétiquement scellé.

Ne court-circuitiez pas les bornes, ne surchargez pas la batterie, ne la déchargez pas de manière forcée et ne la jetez pas au feu. N'écrasez pas et ne percez pas la batterie, et ne la plongez pas dans des liquides.

Il est interdit d'ouvrir, de détruire ou d'incinérer la batterie, car cela pourrait entraîner des accidents tels qu'une explosion, une rupture ou une fuite. Il est interdit de court-circuiter la batterie, de la surcharger, de la décharger de manière forcée ou de la jeter au feu. Il est interdit d'écraser ou de percer la batterie, ni de l'immerger dans une solution. **Précautions à prendre lors de la manipulation et du stockage**

Évitez toute utilisation abusive, qu'elle soit mécanique ou électrique. Stockez de préférence la batterie dans un endroit frais, sec et aéré, soumis à de faibles variations de température. Évitez de la stocker à des températures élevées. Ne placez pas la batterie à proximité d'appareils de chauffage et ne l'exposez pas à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes.

Évitez toute utilisation abusive, physique ou électrique. Évitez le stockage à haute température. Il est préférable de stocker la batterie dans un endroit frais, sec et aéré, où les variations de température sont faibles. Ne placez pas la batterie à proximité d'appareils de chauffage et ne l'exposez pas directement au soleil.

Autres précautions

La batterie peut exploser ou causer des brûlures si elle est démontée, écrasée ou exposée au feu ou à des températures élevées. Ne pas court-circuiter ni installer avec une polarité incorrecte.

La batterie peut exploser ou provoquer des brûlures si elle est démontée, écrasée, placée directement dans le feu ou soumise à des températures élevées. Il est interdit de court-circuiter la batterie ou de l'installer dans un appareil avec une polarité incorrecte.

8. Contrôles d'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dégagement gazeux de la batterie, assurez une ventilation maximale. Évitez les espaces confinés contenant des cellules en cours de dégagement gazeux. La protection respiratoire n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Lorsque la soupape de décharge de la batterie est ouverte, il convient d'activer la ventilation au maximum et d'éviter de confiner les cellules dont la soupape est ouverte dans un espace restreint. Dans des conditions normales d'utilisation, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Ventilation

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Autres vêtements ou équipements de protection

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Une protection individuelle est recommandée pour la mise à l'air libre de la batterie

Protection respiratoire, gants de protection, vêtements de protection et lunettes de sécurité avec protections latérales.

Une protection respiratoire, des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de sécurité avec protections latérales doivent être prévus.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : forme cubique

Forme : parallélépipède

Référence : ATSU250841511

Référence : ATSU250841511

Odeur : en cas de fuite, odeur d'éther médical.

Odeur : en cas de fuite, dégage une odeur d'éther.

pH : Sans objet tel qu'il est fourni.

pH : Sans objet

Point d'éclair : Sans objet, sauf en cas d'exposition des composants individuels.

Point d'éclair : non applicable sauf en cas d'exposition des composants individuels.

Inflammabilité : sans objet, sauf en cas d'exposition des composants individuels.

Inflammabilité : s'applique uniquement en cas d'exposition des composants individuels, sinon non applicable

Densité relative : sans objet, sauf en cas d'exposition des composants individuels.

Densité relative : s'applique uniquement lorsque les composants individuels sont exposés.

Solubilité (dans l'eau) : Non applicable sauf en cas d'exposition à des composants individuels.

Solubilité (dans l'eau) : s'applique uniquement lorsque les composants individuels sont exposés ; sans objet dans les autres cas.

Solubilité (autres) : sans objet sauf en cas d'exposition à des composants individuels.

Solubilité (autres) : s'applique uniquement en cas d'exposition à des composants individuels.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : le produit est stable dans les conditions décrites à la section 7.

Stabilité : le produit est stable dans les conditions décrites à la section 7.

Conditions à éviter : Chauffage à plus de 70 °C ou incinération. Déformation. Mutilation. Écrasement. Démontage. Surcharge. Court-circuit. Exposition prolongée à l'humidité.

Conditions à éviter : Chauffage à plus de 70 °C ou incinération, déformation, mutilation, broyage, démontage, surcharge, court-circuit, exposition prolongée à l'humidité.

Matières à éviter : agents oxydants, alcalis, eau.

Matières à éviter : agents oxydants, alcalis, eau.

Produits de décomposition dangereux : Fumées toxiques, et peut former des peroxydes.

Produits de décomposition dangereux : fumées toxiques et formation possible de peroxydes.

Risques de polymérisation : sans objet.

Risques de polymérisation : sans objet

En cas de fuite, éviter tout contact avec des oxydants puissants, des acides minéraux, des alcalis forts et des hydrocarbures halogénés.

En cas de fuite, éviter tout contact avec des oxydants puissants, des acides minéraux, des alcalis forts et des hydrocarbures halogénés.

11. Informations toxicologiques

Signes et symptômes : Aucun, sauf en cas de rupture de la batterie.

Signes et symptômes : Aucun, sauf en cas de rupture de la batterie.

En cas d'exposition au contenu interne, les vapeurs peuvent être très irritantes pour les yeux et la peau.

En cas d'exposition au contenu interne, les vapeurs peuvent être très irritantes pour les yeux et la peau.

Inhalation : irritant pour les poumons.

Inhalation : irritant pour les poumons.

Contact avec la peau : irritant pour la peau

Contact avec la peau : irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : irritant pour les yeux

Contact avec les yeux : irritant pour les yeux.

Ingestion : Intoxication en cas d'ingestion

Ingestion : Intoxication en cas d'ingestion.

Problèmes de santé généralement aggravés par l'exposition : en cas d'exposition au contenu interne, une irritation modérée à sévère, des sensations de brûlure et une sécheresse cutanée peuvent survenir. Les organes cibles sont les nerfs, le foie et les reins.

Les situations suivantes peuvent présenter un danger pour la santé : en cas de contact direct avec les composants internes de la batterie, une irritation légère à sévère de la peau, accompagnée de sensations de brûlure, peut survenir et endommager les organes cibles que sont les nerfs, le foie et les reins.

12. Informations écologiques

Effets sur les mammifères : Aucun connu à ce jour.

Effets sur les mammifères : Aucun connu à ce jour.

Écotoxicité : Aucun effet connu à ce jour.

Écotoxicité : inconnue à ce jour.

Potentiel de bioaccumulation : lentement biodégradable.

Bioaccumulation : lentement biodégradable.

Comportement dans l'environnement : aucun danger pour l'environnement n'est connu à ce jour.

Dangers pour l'environnement : aucun danger connu à ce jour.

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas incinérer ni exposer les piles à des températures supérieures à 70 °C. Une telle utilisation abusive peut entraîner une perte d'étanchéité, des fuites et/ou l'explosion de la pile. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ne pas incinérer ni exposer les piles à des températures supérieures à 70 °C. Une telle utilisation abusive peut entraîner des fuites et/ou l'explosion des piles.

Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Étiquette de transport : étiquette de danger de classe 9

Étiquette de transport : étiquette de danger de classe 9

Numéro ONU : UN3480 ou UN3481

Numéro ONU : UN3480 ou UN3481

Numéro EmS : F-A, S-I

Numéro EmS : F-A, S-I

Polluant marin : Non

Polluant marin : Non

Groupe d'emballage : II

Groupe d'emballage : II

Transport terrestre (ADR/RID) : Classe 9

Transport terrestre (ADR/RID) : Classe 9

Transport maritime (IMDG) : Classe 9

Transport maritime (IMDG) : Classe 9

Transport aérien (ICAO-TI/IATA DGR) : Classe 9

Transport aérien (IMDG) : Classe 9

Classification des dangers : Les marchandises doivent satisfaire aux exigences du test UN 38.3. Elles doivent également être conformes à la section P903 du CODE IMDG (Amdt 42-24).

Classification des dangers : Les marchandises doivent satisfaire aux exigences de l'essai UN 38.3. Elles sont également conformes à la disposition P903 du CODE IMDG (Amdt 42-24).

15. Informations réglementaires

Les principales réglementations applicables au transport des cellules et batteries lithium-ion sont les suivantes :

Les principales réglementations applicables au transport des cellules et batteries lithium-ion sont les suivantes :

Règlement type de l'ONU : ST/SG/AC.10/1/Rev.23 des Nations Unies. Recommandations relatives au transport en toute sécurité des marchandises dangereuses

Règlement type des Nations Unies : ST/SG/AC.10/1/Rev.23 des Nations Unies. Recommandations relatives au transport en toute sécurité des marchandises dangereuses

Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour le transport aérien en toute sécurité des marchandises dangereuses

Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien (IATA) (66e édition 2025)

Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien (IATA) (66e édition, 2025)

Organisation maritime internationale (OMI) : Code maritime international des marchandises dangereuses. (P903 du CODE IMDG (Amdt 42-24), édition)

Organisation maritime internationale : Code maritime international des marchandises dangereuses. (Page 903 de l'édition du CODE IMDG (Amdt 42-24))

Norme OSHA relative à la communication des dangers (29 CFR 1910)

√

Dangereux

Non dangereux

16. Autres informations

Ce document s'applique uniquement aux batteries fournies par le client. Le client fournit les informations relatives à la composition des batteries et en garantit l'intégrité et l'exactitude. Les utilisateurs doivent lire attentivement ce document et utiliser les batteries de manière appropriée. ATS Electronic Technology Co., Ltd. décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes résultant d'une mauvaise utilisation des batteries.

Le présent document s'applique uniquement aux batteries fournies par le client. Les informations relatives à la composition des batteries sont fournies par le client, qui en garantit l'exhaustivité et l'exactitude. Les utilisateurs doivent lire attentivement ce document et utiliser les batteries de manière appropriée. ATS Electronic Technology Co., Ltd. décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes résultant d'une mauvaise utilisation des batteries.